



MISE A DISPOSITION DES DONNEES RELATIVES AUX ARCHITECTES
INSCRITS A L'ORDRE DES ARCHITECTES EN BELGIQUE

Madame, Monsieur,

Vous désirez contacter les architectes francophones ou germanophones de Belgique ? L'Ordre peut vous fournir les données d'adresses postales de ses membres sous forme de fichier(s) Excel que vous pouvez utiliser à votre guise pour imprimer des étiquettes ou composer des lettres personnalisées.

Ce fichier contient les données publiques des architectes, à savoir :

L'adresse de celui-ci ;

un numéro d'identification propre à notre base de données ;

leurs nom et prénom(s) ;

le nom de leur bureau (le cas échéant, celui de leur employeur ou de l'administration pour laquelle ils travaillent) ;

Leur statut : indépendant, appointé ou fonctionnaire ;

Leur qualité d'architecte ou d'architecte-stagiaire ;

Leur année de diplôme.

L'adresse courriel des architectes et leur numéro de gsm ne sont jamais communiqués sous forme de listes. Conformément aux dispositions légales sur la protection de la vie privée, seules sont communiquées les adresses des architectes qui acceptent que leurs données soit transmises à des tiers pour l'envoi de documents à finalité commerciale.

A titre indicatif, notre fichier comptait, à la date du 1^{er} février 2008 :

Francophones	Nombre	Néerlandophones	Nombre
Brabant français (y compris Bruxelles)	2.388	Anvers	1.631
Hainaut	1.092	Brabant néerl. (y compris Bruxelles)	1.279
Liège	1.350	Flandre Occidentale	974
Luxembourg	294	Flandre Orientale	1.473
Namur	510	Limbourg	768
TOTAL FRANCOPHONES	5.634	TOTAL NEERLANDOPHONES	6.125
TOTAL GENERAL			11.759

Si vous le souhaitez, des sélections plus précises peuvent être effectuées sur base des données mentionnées ci-dessus (ex. codes postaux, statut, année de diplôme etc.) Voir la liste publiée sur notre site web à titre d'exemple.

L'Ordre facture un montant de € 0,125 net par adresse ainsi transmise (€ 0,25 par adresse si vous souhaitez une impression sur étiquettes autocollantes par nos soins) ; *ce montant constitue une participation aux frais de gestion du fichier et ne peut être assimilé à une vente ou une cession de droits.* Les adresses transmises sous forme de fichier(s) restent propriété intégrale de l'Ordre. Le demandeur obtient le droit de les utiliser pour son propre usage, mais *ne peut les publier ni les céder ou les vendre à des tiers, de quelque façon que ce soit.* Tout abus donnera lieu à des poursuites. Un usage répété du même fichier par le demandeur est autorisé, mais déconseillé vu le taux élevé de changements d'adresses. Une mise à jour peut être obtenue avec une remise de 50% dans le courant de la même année calendrier. Un montant minimal de € 100,00 sera facturé pour toute commande.

Dans la pratique, il convient de procéder comme suit :

1) vous envoyez votre commande par fax ou par courriel au numéro ou à l'adresse ci-dessous à l'aide du formulaire de commande ci-joint ; 2) nous confirmons la réception de votre commande et le montant à payer, avec un n° de référence ; 3) vous effectuez le virement de cette somme sur le compte KBC 421-1096001-81 ; 4) dès réception de votre paiement, le fichier vous est envoyé par courriel ou, le cas échéant, sur disquette (ou étiquettes) par voie postale ; 5) une facture acquittée vous est envoyée par courrier ordinaire dans les jours qui suivent.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le Service Informatique au 02-643.62.00.